

Compte Rendu Conseil Municipal du 28/02/2022

Présents : l'ensemble des conseillers, Catherine DELSALLE procuration M TREMOULET.

Excusé : Benjamin LAPORTE

Invité Cécile BOUQUET (pour la partie gîte)

1) Présentation de l'ordre du jour par le Maire

2) Lecture et approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 24/01/2022 après annotation il est approuvé à l'unanimité

3) Gîte communal

* Bilan des travaux en cours

* Présentation par Cécile BOUQUET des démarches en cours pour la partie gîte « gestion » du gîte (devis en cours)

Objectif : le gîte doit être fonctionnel fin avril

Il est rappelé la nécessité de fournir 2 devis pour certains équipements (subvention européenne)

- Réflexion sur le nom du gîte (propositions suite à sollicitation par le maire)
 - Auberge Fleurie*
 - Le Refuge
 - Les quatre vents
 - Floridorlot*
 - Domflorilot
 - Flogauzen
 - Dorlot
 - Dor'lot*
 - L'oustal de la clef
 - Céou dorlot

3 noms ont été sélectionnés* et un avis technique sera demandé à la chargée de communication de la Com Com pour le référencement

Après consultation FLORIDORLOT a été sélectionné

Une plaque sera apposée pour un montant de 500€

Tarif de location

Il est arrêté à 22 € TTC/nuit/personne

4) Délibérations

- Création d'un budget annexe gîte : **vote à l'unanimité**
- Maintien du SICTOM Périgord Noir et pour son indépendance vis-à-vis du SMD3 : **vote à l'unanimité**
- Modification de la convention RIFSEEP : **vote à l'unanimité**

5) Vote comptes de gestion et comptes administratifs :

- Présentation du compte de gestion du budget communal 2021 et vote à l'unanimité
- Présentation du compte administratif du budget communal 2021 et vote à l'unanimité

Le résultat de fonctionnement s'élève à 49 693.48 €, approuvé à l'unanimité, le Maire s'étant retiré

- Présentation du compte de gestion du budget Multiple rural 2021 et vote à l'unanimité

- Présentation du compte administratif du budget Multiple rural 2021 et vote à l'unanimité

Le résultat de fonctionnement s'élève à 6 099.16 €, approuvé à l'unanimité, le Maire s'étant retiré

6) Budget participatif à destination de l'embellissement et l'aménagement de nos hameaux

Il est décidé d'attribuer un budget annuel de 2500€ afin d'accompagner les projets présentés par les habitants des hameaux

Le conseil propose une organisation avec des représentants pour chaque secteur

Pechembert-La Daille : M. Mathias LUCAS- Mme Odette CAMEL

Maraval : Eloise LESSERNE-David BUFFARD-Anne-Marie MAMET

Loustalou-Brajac-Le Causse-Pémirol-Lescalparède : Joëlle KRUPINSKI-Mélanie PROVOST- Guillaume DROUILLAND

Bachaud-La Tamière-Balas : Serge DOUMERC-Anne-Marie MAURY

Les Grèzes-Le Château-Les Fages-La Bonneheure : Jean-Michel MANIERE –
Louis CALLAERT

Moncalou : Annie GRINFAN – Françoise LAVAL

Une prochaine réunion sera organisée pour déterminer collectivement les orientations du projet (référente Nicole MAROUSSIE)

7) Rénovation des logements et salle des fêtes

-Présentation des conclusions de la commission d'appel d'offres – chaudière et équipement logement et salle des fêtes

Suite au dernier conseil municipal la commission s'est réunie après avoir pris conseil auprès des techniciens du SDE 24

2 propositions

-Ets FRADIN	29 280 €
- Ets GRINFAN	32 980 €

Il est proposé de retenir les Ets FRADIN approuvé à l'unanimité

-Isolation : Le Maire rappelle que la salle des fêtes et l'école de Gaumier nécessitent des travaux de rénovation énergétiques complémentaires

Une étude avec devis a été réalisée pour

- Isolation sous-sol salle des fêtes	744 €
- Isolation combles	640 €
- Isolation combles école de Gaumier	477 €

Ces devis sont net des aides attribuées (prime CEE), les devis sont acceptés à l'unanimité

8) Questions diverses

Le Maire attire l'attention sur les problèmes générés par la circulation liée aux carrières

Routes détériorées (non-respect convention)

Ouverture de nouveaux sites sur Bouzic

Une rencontre est organisée avec le conseil municipal de Bouzic afin de réfléchir collectivement à cette problématique avant une rencontre avec les exploitants des carrières. L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 20h30

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 20h30